

**Livre.** Jean-Michel Baer est l'ancien directeur de la Culture et de l'Audiovisuel à la Commission de Bruxelles.

# L'exception culturelle, identité de l'Europe

**L'Exception culturelle. Une règle en quête de contenus.** par Jean-Michel Baer. Fondation En Temps Réel, cahier 11, octobre 2003, 52 pp. ([www.entempsreel.org](http://www.entempsreel.org)).

**P**ublié par la fondation En Temps réel, issue de la gauche libérale comme le fut, en son temps, la fondation Saint-Simon, ce nouveau cahier se penche, sous la signature de Jean-Michel Baer, ancien directeur de la Culture et de l'Audiovisuel à la Commission européenne de Bruxelles, sur le concept d'«exception culturelle». Ou comment le ressortir du placard en lui donnant un nouveau «contenu», tel est le projet déclaré. On sait que l'exception culturelle fut inventée par la profession du cinéma français et le ministère de la Culture (langien) pour contrecarrer, voici bientôt quinze ans, les ambitions commerciales toutes puissantes de l'Oncle Sam. Non, la culture n'est pas qu'une marchandise et, tout particulièrement en France, elle est un art de vivre aussi bien chez les artistes que pour les amateurs et consommateurs: elle est le sous-bassement d'une civilisation, sa condition *sine qua non*, son dernier refuge. Elle doit donc être préservée, protégée, subventionnée, promue comme un élément de service public face à la «culture» américanisée, uniquement perçue comme divertissement à commercialiser. Le concept a fait florès: il est deve-

nu l'un des chevaux de bataille de ceux qui contestent la toute puissance de l'empire américain du divertissement, sa toute puissance tout court, devrait-on dire.

Jean-Michel Baer le rappelle, lui qui fut bien placé, à la Commission de Bruxelles, pour voir l'élargissement du concept d'exception culturelle, passant de la France à l'Europe, voire à l'altermondialisme, devenant une machine de guerre antiaméricaine. La toute récente décision de l'Unesco de rédiger un instrument politique international susceptible de promouvoir la «diversité culturelle» (le nouveau nom sous lequel se cache une «exception» qui sonnait un peu trop élitiste) va dans ce sens. Ce qui, au départ, pouvait apparaître comme une valeur refuge hexagonale, voire chauvine, est désormais un flambeau qu'on se dispute à l'échelle internationale. Les sociétés européennes sont en train de défendre une position commune proche de l'exception culturelle à la française.

Ce que propose maintenant le texte de Jean-Michel Baer consiste à penser les enjeux de l'exception culturelle en termes de contenus.

Il propose de repérer ces contenus de trois manières. D'abord, se donner des «indica-

teurs» de la diversité culturelle, une sorte d'observatoire international permettant de mesurer le moins aléatoirement possible – disons le plus objectivement – la vigueur de la création dans chaque pays d'Europe (et donc de comparer): nombre d'éditeurs, de producteurs-distributeurs de films, de théâtres subventionnés ou privés, de maisons de disques... Ensuite, il s'agirait de promouvoir une déconcentration de l'offre culturelle, vieux projet remis au goût du jour «décentralisateur»: la culture ne sera dynamique que diffusée du centre vers la périphérie. Enfin, troisième élément: une circulation mondiale des œuvres. Là où la mondialisation n'est pas seulement celle de l'économie et des entreprises, mais celle des savoirs, des pratiques culturelles, des objets de culture. C'est une forme de contremondialisation, comme l'on parle d'une contre-culture.

Ainsi pourvue de véritables contenus, l'exception culturelle ne serait plus seulement une arme de guerre contre-modèle civilisateur, identité profonde de l'Europe. De là à offrir l'exception culturelle aux manifestes altermondialistes qui fleurissent, il n'y a qu'un pas. Franchi d'ailleurs par Jean-Michel Baer qui, tout à la fois, s'en réjouit et s'en inquiète. ◆

ANTOINE DE BAEQUE